

Citoyenneté—Loi

ventions que le ministre devrait étudier, car elles concernent un aspect de ce problème auquel nous devons peut-être faire face à l'avenir.

Le professeur Wilson, de la faculté de travail social de l'université d'York, s'est dit inquiet de ce que les services de formation en prévision de la citoyenneté du secrétariat d'État soient «très modestes», et que les hauts fonctionnaires, dans la plupart des villes canadiennes, soient «mal formés». Pareilles déclarations de la part du professeur Head, et d'autres personnes qui s'occupent activement d'immigrants et de néo-Canadiens, permettent de croire que le problème est plus grave que ce qui s'en est dit au comité.

Tout en félicitant le ministre de réduire les difficultés, la disposition tendant à réduire de cinq à trois ans les exigences quant à la résidence, je signale qu'elle ne promet pas un bonheur sans mélange car, à n'en pas douter, certaines personnes en souffriront. Certes, les conjoints qui auraient pu devenir citoyens après un an, dans certains cas, et qui maintenant devront attendre trois ans, en souffriront. À cet égard, la disposition aggrave la situation. Il y a pis encore dans le fait que maintenant les conjoints devront aussi répondre à certaines exigences linguistiques. Cet aspect peut causer des torts considérables.

Si beaucoup de gens viennent ici très jeunes pour bâtir leur propre avenir et l'avenir de notre pays, nous recevons chaque année des milliers de parents de nouveaux citoyens canadiens. Quelle doit être leur situation? Si les parents de citoyens canadiens immigrer au pays dans la cinquantaine ou la soixantaine, doit-on leur refuser la citoyenneté s'ils ne peuvent apprendre l'une des langues officielles?

● (2020)

Je demande aux députés de penser à ceux qu'ils ont connus peut-être dans leur milieu, qui ont été d'excellents citoyens dans leur pays d'origine et qui pourtant n'ont pas pu maîtriser l'une de nos langues officielles. Cette disposition me semble un prolongement téméraire d'une politique linguistique par ailleurs intelligente. Je presse le ministre de prendre en considération les préjudices particuliers qui pourront être causés par l'inclusion dans cette nouvelle loi d'une disposition aussi rigide.

Enfin, on s'est demandé si la citoyenneté est un privilège, une responsabilité ou un droit. À mon avis, c'est les trois à la fois. La citoyenneté accroît le sentiment d'appartenance au pays, le désir d'y jouer un rôle constructif et, en fait, de se sacrifier au besoin pour faire du Canada un meilleur endroit où vivre.

La plupart d'entre nous à la Chambre avons peut-être de la chance d'être nés au Canada. Ceux qui ont choisi parfois aux prix de grands sacrifices, de quitter leur pays, d'abandonner leur culture, leur langue et leur religion pour venir s'installer ici, l'ont fait dans l'espoir d'améliorer leur sort. Ils sont venus déterminés à apporter le plus possible au Canada. Notre pays ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui n'eût été leur aide, leur apport, le rôle qu'ils y ont joué. Dans ce cas-ci, nous devons tenter, par tous les moyens possibles, de faire de la citoyenneté une plus grande réalité, et d'inspirer un plus grand espoir dans cette réalité.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ce bill que l'on peut considérer d'une manière

générale comme un bill omnibus, me rappelle certains remèdes de bonne femme que l'on nous faisait prendre dans notre enfance. Le député de Lincoln (M. Andres) se souvient probablement de certains de ces remèdes.

Pour le rhume, on avait la térébenthine. Comme personne ne trouve cela agréable à avaler, on la versait sur une cuillerée de sucre. Cela était censé être efficace. On se pinçait le nez et on l'avalait; c'était censé nous guérir. Certains éléments de ce bill me rappellent ces remèdes de bonne femme.

Ce bill comporte des éléments intéressants et nous nous en réjouissons. Par contre, d'autres aspects du bill sont difficiles à avaler. Certaines dispositions tendent manifestement à combler une lacune. Ainsi, l'article 10(2) reconnaît enfin l'égalité de la femme en matière de citoyenneté. Il y a longtemps que l'on attendait une telle mesure.

Une autre disposition du bill facilite quelque peu l'accès à la citoyenneté. Le système juridique sera un petit peu plus accessible—c'est un aspect du bill digne de mention—mais en même temps, il ne sera pas dévalorisé. Il ne faudrait toutefois pas qu'on commence à jongler avec l'apparat et la majesté du système juridique. Le système juridique doit garder son aspect austère. D'une part, le bill prévoit et devrait prévoir ces bons usages. En même temps, il devrait faire en sorte que le processus de citoyenneté soit une expérience enrichissante.

Il y a certaines imperfections graves qui méritent qu'on s'y arrête. On se pose des questions à leur sujet. Si ces aspects sont aussi importants que le gouvernement le prétend, pourquoi alors a-t-il attendu aussi longtemps pour les présenter? Le public a-t-il exercé de fortes pressions? Les gens ont-ils écrit au gouvernement pour lui demander quand il allait finalement réduire la période d'attente pour devenir citoyen canadien? Le secrétaire d'État (M. Faulkner) a-t-il été inondé de courrier dans lequel les immigrants arrivés ici depuis cinq ans se sont plaints qu'ils avaient trop longtemps à attendre? J'ai peine à croire que ce soit le cas. Je doute qu'il y ait des députés qui ait reçu une avalanche de lettres de ce genre.

De nombreuses personnes, même à l'étranger, savaient que ce bill était en gestation. Au cours d'un voyage parlementaire à l'étranger il y a quelques mois, un député s'est aperçu que les gens savaient que ce bill allait naître. Ils demandaient quand le bill C-20 serait présenté à la Chambre. J'ai dû vérifier pour savoir ce qu'était le C-20 mais ceux qui songeaient à venir s'établir au Canada savaient que le bill allait prendre corps. Donc la première question que je veux poser est pourquoi le gouvernement a maintenant décidé de présenter ce bill.

Deuxièmement, à quoi bon raccourcir la période d'attente de cinq à trois ans? Si le gouvernement a des arguments solides et logiques qui expliquent la raison de cette réduction, qu'il les avance, ce qu'il n'a pas fait jusqu'ici.

On dirait que nous vivons l'époque de l'instantané. Nous avons l'assurance-chômage instantanée. Je suis heureux que le gouvernement ait pris des dispositions pour enlever certaines qualités instantanées à l'assurance-chômage. Nous avons le bien-être social instantané et des subventions du PIL quasiment instantanées. Le Conseil des Arts du Canada a des artistes si instantanés que ce n'est pas croyable. Il suffit de griffonner quelques prétendus vers et voilà, un autre poète est né. Maintenant nous arrivons au stade de la citoyenneté instantanée; la citoyenneté sans larmes.